

PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2009

Etaient présents : X. AMELOT, P. BAUDRY, A-M. BINET, B. BOYER, F. BRUGERE-LEBLANC, V. BEGHAIN, M. BOISSON-GABARRON, A. CHOUKRI-BOUZIANI, A. COLIN, V. FROMENTIN, C-Y. GRANDJEAT, E. GUILHAMON, V. LAURAND, S. LAURENT, J. PRUD'HOMME, D. RABATE, P. SELVA, L. VIEIRA.

Etaient représentés : X. DAVERAT, R. DE BREZE, G. LAURE.

Etaient invités : F. BART, M-C DUPAU, A. LARGOUET, N. TIFFON,

Dans l'attente du Président Patrice BRUN et de Patrick BAUDRY, mobilisés par la visite de l'AERES, Yves Charles GRANDJEAT ouvre le conseil scientifique à 14 H 30, et rappelle que l'usage de la réserve Recherche et l'aide aux publications au travers du BQR sont les sujets inscrits à l'ordre du jour.

I - USAGE DE LA RESERVE RECHERCHE

Le conseil scientifique du 30 septembre a admis à l'unanimité une affectation de 30 K€ au SCD pour répondre aux besoins documentaires en souscrivant un abonnement pour deux ans à un bouquet électronique de revues. La décision d'affectation des deux tiers restants devant être l'objet d'une discussion complémentaire.

Pour Yves Charles GRANDJEAT, le projet de « Journées de la recherche » serait à prendre en compte dans les actions à soutenir, ainsi que les projets émergents de l'axe « nature et environnement », axe admis comme prioritaire par l'université, éventuellement en vue d'une soumission à l'Appel à Projet Recherche du Conseil Régional d'Aquitaine, sachant que celui-ci attend que le projet soit soutenu financièrement par l'EA à laquelle appartient le porteur de projet. Dans la mesure où l'Ecole Doctorale dispose d'un budget modeste pour les déplacements des doctorants et des enseignants-chercheurs invités, il propose également d'abonder ce budget. Ainsi il fait la proposition de répartition suivante pour les 60 K€ restant :

- 30 000 € pour les projets émergents,
- 10 000 € pour l'Ecole doctorale,
- 20 000 € pour les journées de la recherche.

Valérie FROMENTIN est favorable à ce que l'Ecole doctorale reçoive une somme pour mieux assurer les besoins en frais de mission des doctorants.

Marie Christine DUPAU précise que le montant de la réserve est de 108 606,29 € - 4536,88 € correspondant à des engagements pris par le Président pour répondre à des demandes du PPF Canada et du MICA par le VP CS. Elle demande que soient aussi soustraits les besoins en CAF des équipes d'accueil soit 1 814,13 € ; le solde de la réserve s'élevant à 102 255,28 €. Valérie FROMENTIN s'interroge sur l'origine des fonds de cette réserve. Patrice BRUN indique que ceux-ci correspondent à des soldes d'anciens CQR non utilisés.

Elizabeth GUILHAMON s'étonne par exemple que le CIRAMEC qui avait budgété sur plusieurs années pour organiser un colloque, se voit retirer cette somme. Elle y voit un changement de règles du jeu en cours de route. Pour Patrice BRUN, ces sommes ne sont pas connues par les équipes d'accueil. Marie GABARON se demande si ces sommes ne sont pas issues du BQR.

Marie Christine DUPAU précise que sur les 108 606, 29 €, 74 855, 42 € avaient pour origine une restitution par l'Etat suite à un changement de règles de remboursement de TVA. Marie GABARON souhaiterait qu'une partie de cette somme alimente une dotation exceptionnelle de primes pour les agents contractuels. Patrice BRUN rappelle que cela est impossible car cet argent est dédié à la recherche.

Yves Charles GRANDJEAT considère que cette somme est l'occasion de dynamiser les projets transversaux émergents déposés à la Région. Fabienne BRUGERE-LE BLANC indique que le thème « Nature, Ville, Environnement » lui paraît éloigné des thèmes couramment explorés en SHS. Elle propose que soit ajouté un autre thème plus en rapport avec les disciplines de l'université. Yves Charles GRANDJEAT souhaite que le débat porte sur cette idée.

Jean Paul REVAUGER propose qu'une utilisation de la réserve consiste à baisser le pourcentage du prélèvement pour abonder le BQR, la région exigeant que l'équipe d'accueil participe financièrement de façon conséquente. 20 000 € pour les « Journées de la Recherche » lui paraissent une somme trop importante. Ana Maria BINET partage le même avis.

Yves Charles GRANDJEAT propose un rééquilibrage possible entre les « Journées de la Recherche » et la dotation à l'Ecole Doctorale.

Valérie FROMENTIN indique que les projets transversaux sont portés par une seule équipe d'accueil. Yves Charles GRANDJEAT exprime le souhait qu'il y en ait plus. Pour Patrice BRUN, aider financièrement un projet porté par une équipe d'accueil, c'est lui donner plus de chance pour que la Région le soutienne.

Dominique RABATE conforte l'idée de proposer un second thème afin d'offrir une plus grande ouverture vers les humanités ; celui-ci pourrait être la mobilité. Et indique que 30 000 € ne serait pas excessif pour deux thèmes. Xavier AMELOT suggère d'affecter plus à l'Ecole doctorale, c'est-à-dire les 12 000 € restants. Pour Anissa CHOUKRI-BOUZIANI, les doctorants ont besoin de cette somme pour se déplacer pour leur recherche et imprimer leurs thèses. Ana Maria BINET confirme ces difficultés, et il est tout à fait intéressant que l'Ecole Doctorale ait plus de moyens pour les aider. Anita LARGOUET pense qu'il faut développer les thèses électroniques et imprimer seulement les thèses pour les besoins du jury.

Patrice BRUN rappelle que cette somme, composée de fonds d'origine exceptionnelle, ne permettra qu'une aide ponctuelle. Yves Charles GRANDJEAT fait une nouvelle proposition de répartition :

- 24 000 € pour l'Ecole Doctorale,
- 24 000 € pour les projets émergents
- 24 000 € pour les « Journées de la recherche ».

Plusieurs conseillers font remarquer que c'est trop d'argent pour les « Journées de la recherche » prévues en octobre 2010. Fabienne BRUGERE-LE BLANC souhaite au contraire que ces journées soient ambitieuses et donc cela nécessite de prévoir assez de ressources. Sébastien LAURENT demande si serait incluse une publication. Patrice BRUN et Yves Charles GRANDJEAT répondent par l'affirmative.

Pour Xavier AMELOT, il y a nécessité de préciser le contenu de ces trois journées. Pour Patrice BRUN, le montant qui sera alloué à ces Journées déterminera de leurs contenus. Dominique RABATE demande si ce projet de journées de la recherche sera renouvelé chaque année. Sébastien LAURENT s'interroge sur l'insertion de ces journées dans la politique scientifique de l'établissement. Si c'est un projet phare, il pense qu'il faut y aller. Pour Yves Charles GRANDJEAT cela dépend de ce que l'on y met.

Patrick BRUN rappelle qu'il faut mettre en visibilité la recherche à Bordeaux 3. Trop souvent celle-ci est mal identifiée. Il s'agit de la valoriser en y mettant les moyens, ponctuellement. Le concept de ces journées de la recherche doit être construit à l'intérieur de la commission Recherche et du conseil scientifique. Pour cela nous disposons d'un an.

➤ Vote à l'unanimité pour l'usage de la réserve tel que le propose Yves Charles GRANDJEAT.

II - L'AIDE AUX PUBLICATIONS

Pour lancer le débat sur ce sujet, Charles Yves GRANDJEAT émet quelques idées sur ce qui devrait guider le soutien à la politique éditoriale de l'établissement, faut-il privilégier :

- ◆ Les publications des jeunes chercheurs ?
- ◆ Les projets éditoriaux qui auraient des retombées ?
- ◆ Ceux issus d'un travail transdisciplinaires en inter-équipes ?

Il s'interroge sur une aide qui concernerait des publications portées par des éditeurs extérieurs ou dont les coûts sont élevés. Pour lui, il serait prématuré de faire une convention avec les Presses Universitaires de Bordeaux, qui sont appelées à évoluer. Il souhaite recueillir les remarques des membres du conseil scientifique.

François BART, en qualité de directeur scientifique de la MSHA, expose l'état des rapports entre le service publication de la MSHA et les PUB. Lors d'une réunion qui s'est tenue le 9 juillet dernier, il a été décidé d'entreprendre d'une part une réflexion sur la stratégie de diffusion commune et d'autre part d'examiner les convergences possibles dans le domaine de l'édition électronique. Un des obstacles à un rapprochement plus étroit des deux structures serait de nature juridique ; les activités éditoriales de la MSHA relèvent du secteur commercial de la MSHA, entité au statut juridique d'association, tandis que les PUB restent un service commun de l'université. Si rapprochement il devait y avoir cela ne se ferait que dans le cadre d'une nouvelle entité. Pour mémoire deux des trois personnes affectées au service publication de la MSHA, sont des personnels de Bordeaux 3, un seul étant un personnel Fondation des Sciences de l'Homme. Quant à la différence de coûts pour la publication d'un ouvrage souvent constatée entre les deux entités, elle serait le fait de la qualité supérieure du papier utilisé par la MSHA.

Pour les revues, le conseil scientifique avait décidé non pas d'apporter un soutien systématique mais d'aider les numéros thématiques, ce qui n'est pas sans difficultés pour leurs responsables. Anissa CHOUKRI-BOUZIANI rappelle que sur le site internet de l'Université, il est indiqué que celle-ci soutient les revues et s'interroge sur la nature de ce soutien : moral ou financier ?

Marie GABARRON propose qu'une analyse soit faite auprès des équipes d'accueil, concernant les revues publiées sur l'année 2009 (comment, par quel éditeur, par quel imprimeur, à quels coûts, ...). Pour elle, malgré ses coûts plus élevés, la MSHA offre l'avantage d'un reversement sur les recettes des ventes, tandis que le produit des ventes aux PUB n'est pas redistribué aux équipes.

Pour Lise VIEIRA, le travail de mise en page et de mise aux normes est assuré par la MSHA. Anita LARGOUET rappelle que le Service Technique des Impressions Graphiques (STIG) n'est pas un éditeur. Xavier AMELOT constate qu'en termes de publication électronique, Bordeaux 3 a beaucoup de retard comparativement à d'autres universités.

Pour Patrick BAUDRY, ce retard est dû à une certaine méfiance vis-à-vis de ce type de publications, alors qu'elles sont moins onéreuses, que leur diffusion est plus large, en particulier à l'international.

Sébastien LAURENT indique que les PUB proposent depuis un an une double publication sur support papier et en version électronique ; que ce soit pour l'achat d'un ouvrage comme celui d'un article.

Patrick BAUDRY rappelle qu'on oppose à tort ces deux versions, alors qu'elles sont complémentaires.

Pour Véronique BEGHAIN, la publication électronique est incontournable pour une diffusion internationale ; il faut la privilégier.

Anita LARGOUET indique qu'il n'y a pas de modèle économique de la version électronique pour les bibliothèques.

Pour Dominique RABATE, les revues ont peut-être été trop vite écartées du BQR. Il est absurde que les six revues historiques de l'université ne reçoivent aucune aide, pour être numérisées, par exemple.

Yves Charles GRANDJEAT est opposé à ce que le BQR soit une rente de situation et souhaite un travail ponctuel d'inventaire et de remise à plat.

Pour Anissa CHOUKRI-BOUZIANI, il serait judicieux de regarder la capacité d'autofinancement de ces revues. Pourquoi ne serait-il pas envisagé une négociation commune pour toutes ces revues auprès d'un diffuseur comme CAIRN.

Valérie FROMENTIN préfère rester en réserve sur ces questions car AUSONIUS dispose de son propre service d'édition.

Sébastien LAURENT souhaite que soit engagée une réflexion pour aider les revues émergentes.

Valérie FROMENTIN pose la question des revues subventionnées par le CNRS. Pour elle, un état des lieux serait là aussi nécessaire.

III - QUESTIONS DIVERSES

Yves Charles GRANDJEAT informe que l'Agence Nationale de la Recherche a annoncé la programmation de ses Appels à Projets 2010. Les AAP "BLANC" et " JEUNES CHERCHEUSES ET JEUNES CHERCHEURS" sont ouverts jusqu'au 12 janvier prochain, tandis que les AAP thématiques le seront ultérieurement. Dans l'attente de leur objet, l'ANR a fait part pour ces derniers de leurs intitulés :

- les Suds,
- la Création : processus, acteurs, contextes,
- les énigmes spatiales de la vie en société.

Yves Charles GRANDJEAT indique que l'établissement va tenter de susciter les vocations pour déposer un projet à l'ANR. Certaines équipes ont l'habitude de déposer, d'autres non. Il propose d'une part que Re. Val. Ed. mette des ressources techniques pour aider les enseignants chercheurs de LASHS et d'autre part qu'une décharge de service de 24 à 48 heures, soit allouée aux porteurs de projets retenus par l'ANR. Il rappelle que lorsque l'on est jeune chercheur, un financement d'heures complémentaires peut être intégré à la demande des ressources pour obtenir cette décharge. Pour les autres, cela existe si le conseil d'administration approuve le principe de cette décharge au préalable. Concernant l'Appel à Projet Recherche de la région Aquitaine, celui-ci devrait être ouvert le 16 ou 19 novembre.

Sébastien LAURENT considère que la proposition d'une décharge est une excellente idée car la coordination d'un programme est chronophage. Il indique que pour le PCRD (appels à projets européens) le traitement des dossiers est très compliqué et qu'il faut se renseigner auprès d'Aquitaine Valo et l'ADERA.

Patrick BAUDRY indique qu'il se rapprochera de la structure INNOVALIS pour obtenir une aide et des conseils pour les projets européens.

Dominique RABATE rappelle que le problème de la recherche est le temps et non l'argent.

Pour Valérie FROMENTIN, la proposition d'une décharge correspond à une modulation de service.

Marie GABARRON demande l'utilisation faite par l'Université des versements des 4% au titre de frais de gestion et de 11 % au titre du préciput. Xavier AMELOT demande si Re. Val. Ed. a les moyens d'accompagner pour aider les EC pour les ANR.

Yves Charles GRANDJEAT indique qu'il y a un IGE qui a les compétences pour apporter cette aide.

Marie Christine DUPAU indique que les 4 et 11 % vont en prime pour l'Agent comptable et le Secrétaire Général pour l'aide apportée au montage des projets. Cette décision avait été prise par le précédent Président.

Fabienne BRUGERE-LE BLANC demande pourquoi seul le porteur de projet serait aidé alors qu'il s'agit d'un travail de groupe.

Sébastien LAURENT considère que le temps consacré à la préparation du projet ANR est plus important que le temps après l'obtention. Il souhaite qu'une réflexion soit menée car un projet ANR est un véritable travail d'équipe. Pour apporter de l'aide, il serait judicieux d'examiner chaque cas en fonction de l'équipe.

Dominique RABATE demande ce qu'il en est des primes d'excellence.

Patrick BAUDRY posera la question à Thomas RAMBAUD.

La séance est levée à 17 H 30.

Le Président,

Patrice BRUN